

République Française - Département du Gard
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES
SEANCE DU 7 Octobre 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE, maire

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Gibelin, Polge, Debaille, Bonnet, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Mejean, Mercier, Labruno

Procurations :

V Rios donne procuration à M Hlywa
C Guillemet donne procuration à T Merle
P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas
Courbier a donné procuration à L Petit-Llinares
Guy a donné procuration à JL Gibelin
Granel a donné procuration à H Rosso

Absences : A Genin

Léodie Petit-Llinares est élue secrétaire de séance

Objet de la délibération : Cession du broyeur de feuilles de la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Ville souhaite vendre son broyeur de feuilles de marque Dormak SH85,
Considérant qu'un particulier s'est porté acquéreur pour un montant de 1400 euros TTC,

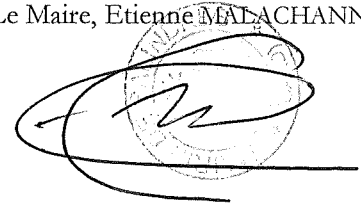
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir débattu,

AUTORISE le Maire à vendre en l'état le broyeur de feuilles pour un prix de cession de 1400 euros TTC à Monsieur Joris Charrier domicilié à Salindres 11 rue des oliviers.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 8/10/26

Date de publication : 13/10/26